



Réunion de la Commission Locale de l'Eau

COMPTE RENDU

BERGERAC, SALLE DE L'ORANGERIE,
15 décembre 2016

Membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Dordogne Atlantique

- 27 membres présents ou représentés
- Le quorum est atteint

Ordre du jour :

- Introduction et présentation du projet de SAGE
- Election du Président de la Commission Locale de l'Eau
- Désignation de la structure porteuse
- Mise en place d'un groupe de travail provisoire
- Présentation du territoire
- Echanges sur le projet

Etaient présents (27 membres) :

Madame la Sous-Préfète de la Dordogne, Madame Dominique LAURENT, responsable de la procédure d'élaboration du SAGE Dordogne Atlantique, Présidente de la séance jusqu'à l'élection du Président de la CLE.

Collège des collectivités (13 membres présents) :

M. Thierry BOIDE, Conseiller départemental de la Dordogne
Mme. Brigitte CABIROL, Maire de Saint-Barthélemy-de-Bellegarde
Mme. Annick CAROT, Maire de Bayac
Mme. Linon DALLA SANTA, Maire de Savignac-de-Duras
M. Frédéric DELMARES, Représentant d'EPIDOR
M. Stéphane DOBBELS, Conseiller départemental de Dordogne
M. Serge FOURCAUD, Maire de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières
M. Lionel FREL, Conseiller régional de Nouvelle Aquitaine
M. Christian GALLOT, Maire de Saint-Antoine-de-Breuilh
M. Jean-Claude MAILLAT, Vice-Président du Syndicat Mixte des 3 bassins
M. Michel MILLAIRE, Maire de Les Billaux
M. Claude NOMPEIX, Maire de Grézillac
Mme. Joëlle PARSAT, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Collège de l'Etat (3 membres présents ou représentés) :

Mme. Valérie PERRIER, Représentante de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
M. Côme DURAND, Représentant de la DREAL Nouvelle Aquitaine
Mme. Dominique LAURENT, Représentante de la Préfecture de la Dordogne

Collège des usagers (11 membres présents ou représentés) :

M. Jean-Marie COTHEREL, Association Syndicale Autorisée des palus d'Arveyres-Génissac
M. Christian PEYROUNY, Association protection et avenir du patrimoine et de l'environnement en Dordogne
Mme. Sandrine GAILLARD, Chambre départementale d'Agriculture de la Dordogne
M. René BALT, Comité Régional de canoë-kayak Aquitaine
M. Jean-Louis VIVIERE, Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux
M. Bruno MARTI, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine

M. Bernard MAS, Electricité De France UP Centre
M. Jacky BESSE, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne
M. Eric FRETILLERE, Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation
M. Henri CORAUX, UFC Que Choisir Région Nouvelle Aquitaine
M. Cédric DE COLLASSON, UNICEM Nouvelle Aquitaine

Pouvoirs (8 mandats) : Collège des collectivités (8 mandats) :

M. Jean-Michel BOURNAZEL, Maire de Mouleydier, donne mandat à **Mme. Annick CARROT**
Mme. Danièle DHELIAS, Conseillère départementale du Lot-et-Garonne, donne mandat à M. Serge FOURCAUD
M. Jean GALAND, Conseiller départemental de Gironde, donne mandat à M. Stéphane DOBBELS
M. Alain MAROIS, Conseiller départemental de Gironde, donne mandat à M. Frédéric DELMARES
Mme. Agnès SEJOURNET, Communauté d'Agglomération du Libournais à M. Lionel FREL

Collège de l'Etat (1 mandat) :

M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de Gironde donne mandat à Mme. La Préfète de la Dordogne ou son représentant

Assistaient également à la réunion :

Mme. Céline DEBRIEU-LEVRAT, Département de la Gironde
Mme. Martine GRAMMONT, Département de la Dordogne
Mme. LEFEVRE YERCHOFF, Direction Départemental des Territoires de la Dordogne
Mme. Célia NIGAY, Agence de l'Eau Adour-Garonne
M. Jacques CHABAUD, Mairie de Bergerac
M. Alain PLAZZI, Mairie de Bergerac
Mme. Flore BOYER, Chambre Départementale d'Agriculture de la Dordogne
Mme. Céliane DE GRANDIS, UFC Que Choisir Région Nouvelle Aquitaine
Mme. Anne CHUNIAUD, Direction Départementale des Territoires de la Dordogne
Mme. Florence DAUMAS, EPIDOR
Mme. Christine GUERIN, EPIDOR
Mme. Mélanie OZENNE, EPIDOR
M. Guy PUSTELNIK, EPIDOR



Introduction



Mme. Dominique Laurent, Sous-Préfète de la Dordogne, ouvre la réunion d'installation de la Commission Locale de l'Eau à 15h20. Après avoir mentionné le nombre de votants présents (quorum atteint), elle rappelle l'ordre du jour de la séance. Introduisant le contexte d'émergence du SAGE Dordogne Atlantique, elle indique notamment qu'il s'agit d'un SAGE prioritaire du SDAGE 2016-2021 (élaboration prévue avant fin 2021), dont chaque grande étape devra faire l'objet d'une concertation avec les acteurs locaux, et qui fait suite auxancements de trois autres SAGE sur le bassin de la Dordogne (2011 : Isle-Dronne, 2013 : Dordogne amont ; décembre 2016 : Vézère-Corrèze). En outre, elle souligne que le SAGE répond à la dynamique engagée au travers du contrat de rivière Dordogne Atlantique lequel aura permis d'avancer sur certaines problématiques (pour exemple l'amélioration de la qualité des eaux et la connaissance du fonctionnement de la rivière) et de rassembler les acteurs autour d'un projet commun. S'attachant ensuite au territoire du SAGE en lui-même, elle rappelle que sa délimitation fixée par arrêté interpréfectoral du 10 juin 2015 (après consultation des collectivités et des partenaires institutionnels) intéresse deux principaux départements (Dordogne, Gironde ; et dans une moindre mesure le Lot-et-Garonne) et environ 225 000 habitants sur 311 communes. Concernant la Commission Locale de l'Eau, l'arrêté du 7 novembre 2016 désigne le Préfet de Dordogne comme responsable de la procédure du SAGE ; à ce titre des consultations ont été engagées pour définir sa composition qui doit se faire le reflet de la diversité des activités, des attentes et des enjeux caractérisant le bassin aval de la Dordogne. Le rôle de la CLE et l'investissement de ses membres sont fondamentaux pour la réussite du projet s'agissant de partager les enjeux du bassin et décider de son avenir. En conclusion, les principaux enjeux du SAGE sont évoqués : la gestion quantitative (contexte de régime influencé par les ouvrages de l'amont, sensibilité des affluents en période d'étiage, inondation), la qualité de l'eau (alimentation en eau potable, loisirs, ... et bon état DCE des cours d'eau et des milieux dans leur ensemble), la continuité écologique (migrateurs), l'économie (diversité des activités liés à l'eau et aux aménités du paysage).

Mme. Valérie PERRIER, Chef du service Dordogne aval de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, propose un retour sur le Contrat de rivière Dordogne Atlantique qui a fait l'objet d'un gros travail d'animation autour des questions de l'eau, depuis son émergence en 2004 à l'achèvement de sa phase opérationnelle en 2013. Elle en souligne le caractère original inhérent, d'une part à son portage par les Pays du Grand Bergeracois et du Libournais aux côtés d'EPIDOR (structure d'animation et de suivi), d'autre part à l'adjonction d'un volet « développement touristique » aux volets environnementaux pour inscrire le contrat dans une dynamique de développement durable

; autre particularisme le territoire du contrat qui comprenait un périmètre strict et un périmètre élargi proche de celui aujourd'hui arrêté pour le SAGE Dordogne Atlantique. Comme tout contrat de milieu, ses actions se sont réparties en trois volets – améliorer la qualité de l'eau, préserver les milieux, protéger les espèces et gérer la ressource en eau, animer, communiquer, sensibiliser – plus un volet dédié au développement d'un tourisme respectueux de la rivière. Elle souligne le bilan du contrat en quelques chiffres (120 actions réalisées, 40 M d'euros d'investissement principalement supportés par les collectivités, pollution domestique de 41 000 Equivalents Habitants traitée sur 28 communes, portage politique fort sur la libre circulation des migrateurs, ...) et fait valoir l'excellent succès des actions menées sur le milieu. En créant un lieu d'échange et de débat, en diffusant les connaissances et les données sur la rivière, le contrat de rivière aura permis d'aider le territoire à prendre conscience des enjeux de l'eau et à développer une culture commune de la rivière. En outre, il aura favorisé la création de partenariats et la mobilisation des acteurs locaux autour de la rivière, les élus du comité de rivière ayant eux-mêmes montrés un fort engagement dans la démarche via des prises de positions fortes sur certains sujets comme l'amélioration de la continuité écologique sur les barrages du Bergeracois. Malgré les avancées réalisées dans le cadre du contrat de rivière, certaines problématiques restent d'actualité. Ce partagé par le comité de rivière à l'issue de la mise en œuvre de son programme d'actions a conduit le comité de rivière et les partenaires institutionnels à exprimer, le 15 janvier 2013, leur souhait d'engager le territoire dans un SAGE. Cet outil de planification permettra aux élus et acteurs du territoire de construire ensemble un projet de développement adapté au contexte du territoire et intégrant les enjeux de l'eau.

M. Guy PUSTELNIK, Directeur de l'Etablissement Public Territorial du bassin de la Dordogne, complète le discours de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en rappelant les liens profonds existants entre les habitants du territoire, la rivière, et les poissons. Il évoque à cet effet le seul contrat de louage (17 juin 1842, à Laroque Vigneron [Saint-Antoine-de-Breuilh]) jamais retrouvé sur un bassin versant et qui, passé entre le propriétaire du domaine et son cocher palefrenier, stipulait : « selon les usages locaux et courants, il ne sera pas donné à la cuisine de saumon frais plus de trois fois par semaine, de février à l'Assomption d'août ... ». C'est aussi sur le bassin de la Dordogne, vers les Eyzies (grotte du poisson), qu'a été retrouvé le plus vieux saumon sculpté au monde. Il mentionne également les archives de la pêcherie de Bergerac faisant écho de l'exportation des saumons de Dordogne sur les halles du Mans et des difficultés de vente de ceux-ci en raison de leur trop grosse taille. Ces témoignages du passé rendent compte d'une vie de bassin très fortement



attachée à la rivière, tout particulièrement dans le Bergeracois, et plus largement en basse Dordogne, refuge ancien et actuel des huit grands migrateurs d'Europe de l'Ouest lesquels ont valu labellisation Réserve Biosphère de la Dordogne par l'UNESCO en 2012. Au-delà de sa richesse piscicole, le territoire du SAGE continue d'être un support pour une navigation adaptée aux exigences de la rivière, notamment une navigation touristique, en raison du lien particulier qui demeure entre la Dordogne, ses habitants, le bien-être, le savoir-être et le savoir-vivre. Le contrat de rivière a permis de mettre en exergue cette étroitesse des liens entre les gens et la rivière et leur envie de maintenir ces liens et la qualité de l'environnement qui les entoure. Le territoire a certes, comme les autres, des problèmes mais ces problèmes sont connus et le territoire a une responsabilité particulière au regard de la présence des poissons migrateurs et de son positionnement « inter-SAGE » (SAGE Dordogne amont, SAGE Estuaire et milieux associés) : un SAGE essentiel pour le bassin de la Dordogne et sur lequel il est essentiel de donner envie de travailler dans un objectif de développement durable et de progrès environnemental. Et de rappeler tous les atouts qu'offre le territoire : des vins de renom, une richesse faunistique et floristique exceptionnelle, des loisirs nature à maintenir (baignade notamment) ou à faire ré-émerger. Il s'agit d'œuvrer, grâce au SAGE, pour faire de ce secteur le secteur exceptionnel qu'il a été et qu'il doit continuer d'être. Il est important de montrer, entre autre via la Commission Locale de l'Eau, la passion qui nous anime vis-à-vis de ce territoire ; là est l'enjeu majeur du SAGE.

Mme. Anne CHUNIAUD, Direction Départementale des Territoires de la Dordogne, rappelle que l'outil SAGE,

créé par la loi sur l'eau de 1992, permet d'adapter les orientations de la politique de l'eau du SDAGE à une échelle plus locale, en tenant compte des spécificités propres à chaque territoire. Avec le lancement des SAGE Dordogne Atlantique et Vézère-Corrèze la totalité du bassin de la Dordogne est désormais couverte par un SAGE (SAGE en cours d'élaboration sur les sous-bassins Isle Dronne et Dordogne amont). L'installation de la CLE marque l'entrée du SAGE Dordogne Atlantique dans une phase concrète d'élaboration ; celle-ci va permettre dans un premier temps de réaliser un état des lieux et un diagnostic des thématiques liées à l'eau sur le territoire, l'objectif étant de définir les principaux enjeux, objectifs ainsi que la stratégie à adopter pour la résolution des problématiques rencontrées. Cette phase d'études préalables permettra d'aboutir à la rédaction du SAGE proprement dit, sous la forme d'un document d'orientation (plan d'aménagement et de gestion durable) et d'un règlement qui fixera des mesures concrètes pour atteindre les objectifs arrêtés. Le SAGE sera ensuite approuvé par arrêté préfectoral après enquête publique. L'association et la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux liés à l'eau sur le territoire sont essentiels pour la réussite de ce projet d'intérêt général qui vise à restaurer et maintenir un bon état des ressources en eau et des milieux, et qui concerne l'ensemble des parties prenantes de la société : sphère publique (Etat et collectivités), professionnels, associations et citoyens. Ces parties sont représentées à la CLE, dont le rôle sera primordial tout au long de l'élaboration du SAGE.



Élection du Président de la CLE

Pour rappel : Conformément à l'article L.212-4 du Code de l'Environnement, le Président de la CLE est désigné au sein et par le collège des élus. Le scrutin est uninominal majoritaire à deux tours. Le collège des élus de la CLE Dordogne-Atlantique est composé de 21 membres.

Mme. Dominique LAURENT rappelle le contexte réglementaire et le mode de désignation du Président. Elle invite les candidats à la présidence de la CLE à se déclarer et à faire part de leurs professions de foi à l'auditoire.

M. Serge FOURCAUD, Maire de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières et ancien Vice-Président du comité de rivière Dordogne Atlantique, fait acte sa candidature et expose les motivations de celle-ci.

M. Serge FOURCAUD, fait tout d'abord écho de ses mandats d'élus, présent et passés, en tant Maire de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières, Vice-Président du Contrat de Rivière Dordogne Atlantique (2004-2013) et administrateur d'EPIDOR pendant 12 ans. Il rend à cette occasion un hommage appuyé au travail réalisé par EPIDOR et en particulier à son animatrice, Marie VERMEIL, qui a su mobiliser le territoire avec compétence et dévouement. Il souligne à cet effet que ces mandats ont concouru à asseoir tout son intérêt pour les logiques de bassin versant et de gestion de l'eau sur l'ensemble des problématiques de l'eau. Il rappelle par ailleurs la teneur de son discours tenu à l'occasion de la réunion de clôture du Contrat de Rivière Dordogne Atlantique, le 6 septembre 2013 à Sainte-Foy-la-Grande : « Serge FOURCAUD remercie l'ensemble des participants et des intervenants qui, par leurs témoignages, ont su démontrer que nous pouvions tous être acteurs de la gestion de l'eau. Il retient des différentes interventions et témoignages de la journée que le contrat de rivière a apporté une réelle plus-value au territoire que ce soit au niveau de l'accompagnement technique, de l'expertise, du financement des projets ou encore du partage d'expériences. Au-delà des réalisations, il souligne également que le contrat de rivière aura également permis de développer une culture de la rivière et d'aider le territoire à prendre conscience des enjeux de l'eau. Pour toutes ces raisons, le contrat de rivière aura été une étape utile vers le schéma d'aménagement et de gestion des eaux souhaité par le comité de rivière. Cet outil, permettra au territoire de définir les moyens qu'il souhaite se donner pour préserver durablement l'eau et les rivières ».

La réunion d'installation de la CLE est ainsi l'aboutissement d'une volonté forte du comité de rivière de continuer les démarches d'amélioration de l'état des cours d'eau et des milieux associés mais également des démarches concertées et administratives de définition du périmètre du SAGE et de la composition de sa CLE. Evoquant les axes de travail de la CLE, il fait valoir que le SAGE doit être co-construit et partagé (« un SAGE qui sera le vôtre, ..., un SAGE qui sera ce que vous en ferez, ce que nous en ferons ... faire de chacun de nous des ambassadeurs du SAGE»), notamment au regard de sa portée vis-à-vis des documents d'urbanisme et des projets du territoire, mais également avoir un fort ancrage territorial (« ne pas en faire un dossier hors sol ... une animation au plus profond du territoire »). De même, il précise qu'il n'est pas souhaitable d'en faire un outil de réglementation sévère mais plutôt un outil d'émulation sur le territoire ayant pour vocation le respect de l'eau et la résolution des problèmes qui y sont liés ... et de citer pour exemple les enjeux inhérents à la navigation sur la Dordogne, à l'empreinte forte de la viticulture, au risque d'inondation (TRI de Bergerac et de Libourne), aux pressions exercées sur les affluents de la Dordogne et au poids du foncier. Il s'agira enfin de porter le SAGE avec une ambition forte et dans un souci de préservation de la vie de ce territoire au sens humaniste, l'idée étant non d'en faire un sanctuaire mais de le faire évoluer sur le plan environnemental et de le respecter.

Aucun autre candidat à la présidence du SAGE ne se fait connaître. M. Thierry BOIDE, Conseiller départemental de la Dordogne, s'opposant à un vote à mains levées comme proposé par Mme. Dominique LAURENT, il est procédé à un vote des membres du collège des collectivités par bulletin secret

M. Serge FOURCAUD est élu Président la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Dordogne Atlantique, à 15 voix pour et 3 abstentions, par les membres du collège des collectivités présents ou représentés, soit 18 voix.



Désignation de la structure porteuse du SAGE

Pour rappel : L'article R.212-33 du Code de l'environnement prévoit que la CLE peut confier son secrétariat ainsi que la réalisation des études et analyses nécessaires à l'élaboration du SAGE et au suivi de sa mise en œuvre à une structure porteuse.

Mme. Dominique LAURENT, Sous-Préfète de la Dordogne, en accord avec M. Serge FOURCAUD, Président de la CLE, propose que soit désignée une structure porteuse du SAGE, conformément à la réglementation en vigueur.

Rappel est fait de la candidature pour cette mission de l'Etablissement Public Territorial du bassin de la Dordogne (EPIDOR).

Aucune autre structure ne faisant acte de candidature, Mme. Dominique LAURENT fait procéder au vote auprès de l'ensemble des membres de la CLE présents ou représentés, tous collègues confondus.

L'établissement Public Territorial du bassin de la Dordogne, EPIDOR, est désignée structure porteuse du SAGE Dordogne Atlantique à l'unanimité par les membres présents ou représentés, soit 27 voix.



Mise en place d'un groupe de travail provisoire

M. Serge FOURCAUD, remercie les membres de la CLE. Il rappelle par ailleurs aux membres de la CLE qu'ils sont les décideurs et, à ce titre, ils vont être appelés à s'exprimer dans un cadre à respecter et dont il est important de connaître les limites ; il souligne à cet effet le rôle d'assistance et de soutien des services de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, ... Le SAGE est à construire ensemble et doit répondre aux problématiques du territoire et à son art de vie. Il fait part de son souhait de ne pas mettre en place, dans l'immédiat, un groupe de travail provisoire au sein de la CLE souhaitant d'abord regarder les choses plus en profondeur et analyser le dossier sur le plan public. Il propose de réunir la CLE dans un deuxième temps pour former un ou plusieurs groupes de travail ou commissions en intégrant notamment les notions de diversité d'acteurs, de représentativité géographique et en réfléchissant aux priorités ; un bureau de la CLE à créer le(s) complètera.

En outre, il exprime son souhait de répartir les tâches, aux uns et aux autres, afin de travailler sur plusieurs axes à la fois sans se disperser pour autant. Au-delà des aspects formels, il appelle à considérer le volet communication comme essentiel, l'objectif étant de favoriser l'appropriation des enjeux du SAGE par la population elle-même (« le SAGE est fait pour elle »). Il est nécessaire d'être sur le territoire et de réfléchir à un certain nombre d'actions à mettre en œuvre pour faire participer, le plus largement possible, les forces vives du territoire mais également les enfants, moteurs de changement pour l'avenir



Présentation du territoire et échange sur le projet

Mme. Dominique LAURENT invite EPIDOR (Mme. Christine GUERIN, animatrice du SAGE) à partager avec l'ensemble de l'auditoire une présentation du territoire. Cette présentation sous forme d'un diaporama est complétée par la remise de deux documents : une plaquette identitaire/historique du territoire et un dossier (« Carnet de territoire ») préfigurant les principaux éléments contextuels du territoire. Les membres de la CLE sont appelés à s'exprimer à la suite pour faire part de leurs attentes concernant le SAGE, et plus spécifiquement le fonctionnement de la CLE.

Gouvernance :

M. Henri CORAUX, UFC Que Choisir Région Nouvelle Aquitaine, demande au Président de la CLE vers quelle période il envisage la mise en place de ou des groupes de travail. M. Serge FOURCAUD, évoque la première quinzaine de février et appelle les candidats à se faire connaître auprès de lui ou d'EPIDOR. L'idée de dématérialisation pour les convocations est également avancée.

Aménagement du territoire / Qualité des eaux :

M. Henri CORAUX rappelle que le département de la Gironde connaît aujourd'hui une artificialisation de son territoire deux fois plus rapide que la France métropolitaine. Il mentionne également les polluants retrouvés dans l'eau de la nappe de l'Eocène, nappe dite protégée car profonde. M. Serge FOURCAUD fait valoir que ces éléments mettent en exergue les enjeux difficiles et importants auxquels est confronté le territoire de Dordogne Atlantique.

Gouvernance / Agriculture :

M. Eric FRETILLERE, Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation, insiste sur l'enjeu majeur et fondamental du monde agricole avec l'eau et exprime son souhait de voir créé un groupe de travail agricole au sein de la CLE. M. Serge FOURCAUD confirme que l'enjeu eau/agriculture est une question difficile sans conteste. Il rappelle néanmoins que la CLE du SAGE doit être conçue comme une cellule de concertation au sein de laquelle il convient de faire émerger des consensus acceptables et d'envisager/d'accompagner l'évolution de certaines pratiques (tant en matière de prélèvements que d'intrants notamment pour l'activité agricole). Il affirme sur ce point la nécessité d'établir un diagnostic de territoire et de prendre en compte la notion d'équilibre de tous les usages. M. Lionel FREL, Conseiller régional de Nouvelle Aquitaine, ajoute qu'il est primordial de considérer l'agriculture mais qu'il est important de ne pas dissocier les choses, les questions : « la rivière est une globalité ». Il appelle à travailler au travers du SAGE à l'intégration des conflits d'usage et la conciliation des usages.

Mme. Sandrine GAILLARD, Chambre départementale d'Agriculture de la Dordogne, complète en demandant de veiller à ce que les documents du SAGE ne soient pas trop à charge de l'agriculture. M. Serge FOURCAUD répond que le diagnostic sera un vrai diagnostic condition sine qua none d'un travail efficace pour la suite.



Adresse

EPIDOR

Place de la Laïcité, 24 250 Castelnau-la-Chapelle

05 53 29 17 65 / eptb-dordogne.fr

Contact

Christine GUERIN

Animatrice du SAGE Dordogne Atlantique

06 30 53 96 64